

# Avant-propos

Sylvain MILBACH  
Françoise BRIEGEL

Titre officiel des États de la Maison de Savoie à partir de 1720, le royaume de Sardaigne est composé de principautés aux histoires distinctes (duché de Savoie, « berceau » de la Maison, duché d'Aoste, duché de Gênes, Sardaigne, comté de Nice...) qui imposent au pouvoir turinois de gérer des spécificités liées à leurs traditions propres et définies par une chronologie et des formes d'intégration elles-mêmes différenciées. Il en résulte des contraintes pour le pouvoir central et des originalités dans l'administration. Sans doute, cet État n'est-il pas le seul, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, à incorporer ainsi des territoires, mais sa position de « portiers des Alpes » qui en fait une zone clé dans les affrontements européens, son poids relatif dans la politique continentale qui l'oblige à de complexes jeux d'alliances, éprouvent et mettent en tension plus qu'ailleurs peut-être la cohésion du territoire. Ainsi, quoique fermement centralisés, les États de Savoie proposent un autre modèle que celui de la France dans la mesure où ils doivent trouver un équilibre entre l'uniformisation et la coexistence de spécificités locales.

Le présent ouvrage propose des études-cas qui permettent de révéler comment le pouvoir central turinois a géré ses périphéries, ses provinces, ses localités, mais aussi comment celles-ci ont répondu aux contraintes et aux injonctions royales. Est-ce qu'il y a eu des domaines spécifiques (fisc, justice, armée, enseignement, gestion du territoire, religion, culture) qui ont fait l'objet d'un contrôle moins centralisé ou qui ont utilisé de stratégies propres pour se dérober à la tutelle princière ? Les autorités locales ont-elles réellement cherché à s'émanciper de la mainmise turinoise, comme le laissent entendre, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, certains courants historiographiques ? Bien des éléments réunis par les contributions ici rassemblées permettent de répondre de façon positive à ces deux questions. Il reste que cette approche implique de comprendre comment fonctionnent les relais du prince, la place qu'occupent les représentants du pouvoir central et ceux du pouvoir territorial. Les localités n'ont-elles pas plutôt joué sur les tensions, les équilibres ou les conflits que suppose cette intégration différenciée, qu'elle soit territoriale, administrative ou sectorielle ? Pour échapper à la mainmise turinoise, les administrateurs ou les officiers locaux ont-ils utilisé de subterfuges, de techniques de dissimulation ou de rétention d'information concernant certaines de leurs activités ? Ou, au contraire,

la bureaucratie sarde du XVIII<sup>e</sup> siècle est-elle une machine si « moderne » qu'elle favorise l'intégration et l'homogénéisation des territoires jusqu'en 1861 ? Quels sont les instruments princiers, administratifs, humains, financiers ou territoriaux qui visent à convaincre les populations et les élites locales de cette appartenance souveraine, nationale ou encore territoriale ? Ces questionnements impliquent de faire la liste des mesures « dérogatoires » et d'opérer non seulement une description, mais aussi une comparaison dans le traitement des périphéries, en termes fiscaux, juridiques, linguistiques, ainsi que d'apprécier le poids et le rôle des diverses institutions locales, délibératives ou non (poids des communautés au XVIII<sup>e</sup> siècle, conseils provinciaux et divisionnaires issus des réformes du XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple). C'est à ce vaste chantier que le présent ouvrage entend contribuer.

La période envisagée précède la proclamation du royaume d'Italie (1861). Si la position privilégiée de l'historien lui permet de connaître la fin de l'histoire et inviterait à ne retenir que l'éclatement des États de Savoie et l'unification de la péninsule sous une même souveraineté, les acteurs quant à eux, ne peuvent ignorer fiscalement, judiciairement ou militairement qu'ils font partie des États de la Maison de Savoie. Dans cette logique, les conséquences de l'attrait linguistique, culturel, politique des pays frontaliers n'imposent aucun déterminisme, mais offrent les espérances d'un futur possible et différent. Partant de ce constat, il faut déceler en creux quel est le poids des traditions, des liens institutionnels et humains qui permettent de faire tenir ensemble entre 1720 et 1861 le centre et les périphéries. Il faut noter, au moins à titre d'hypothèse, qu'il n'est pas exclu que l'expérience de la Maison de Savoie depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle ait pu avoir des incidences sur la gestion même de ce royaume d'Italie amené, en 1871, à couvrir l'ensemble de la péninsule italienne où ont toujours subsisté là aussi de puissantes particularités régionales. Il faut ajouter qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Maison de Savoie fait figure de monarchie « éclairée », tandis qu'après la Révolution et l'Empire, et le passage sous l'influence de la France, elle incarne une volonté de Restauration « pure » : c'est aussi dans cette logique de continuité / discontinuité que doivent être mises en perspective les contributions qui suivent. La gestion des périphéries met en œuvre une dialectique où se fait jour une politique qui, pour maintenir l'intégrité du royaume, impose une politique d'équilibre entre « centralisation » et « décentralisation ».

Cet ouvrage est le résultat d'un projet de colloque deux fois avorté (2020 et 2021) en raison de des interminables rebondissements de la crise du Covid. Nous avons tenu néanmoins à conserver la trace de ce projet en publiant les textes des interventions prévues. Quelques-unes se sont perdues en route, résultat, là encore, de la désorganisation provoquée par la crise sanitaire sur le travail universitaire. Ces aléas, comme l'objet choisi lui-même, ne sauraient autoriser à parler de synthèse : le présent

ouvrage prétend seulement poser quelques jalons et contribuer ainsi à enrichir le précieux matériau qu'accumule depuis 2006 le PRIDAES, dont ce volume est le quatorzième de la collection et que nous espérons utile. Enfin, il est sans conclusion : pouvait-il en être autrement puisque le Professeur Gian Savino Pene Vidari, qui nous avait fait l'honneur d'accepter de venir la prononcer à l'université de Savoie Mont Blanc, nous a quittés en novembre 2020, avant que nous ayons pu réunir les contributions et les lui soumettre. Notre souvenir ainsi que celui du PRIDAES lui restent attachés.